

Directeur de la publication :
Bernard BEIGNIER
Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités.

**Service Interacadémique
des Études et Statistiques**

Six mois après leur sortie du système éducatif, 41 % des lycéens de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en emploi salarié

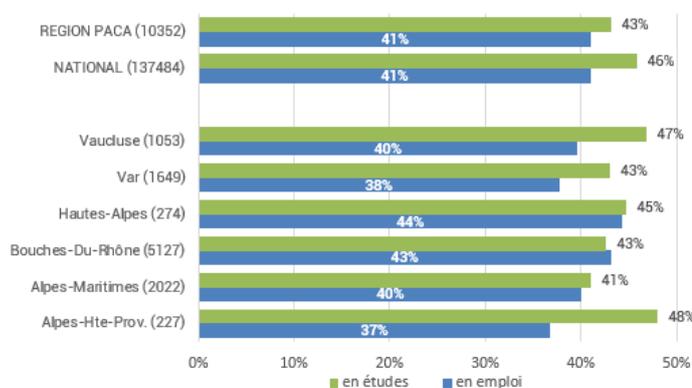
Six mois après la fin de leurs études professionnelles en lycée public et privé sous contrat, 41% des jeunes sortants en 2018 ou 2019 de niveau CAP à BTS sont en emploi. Parmi ces emplois, 38% sont en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et 62% en emploi « temporaire ». L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle. Les filles sont plus souvent en emploi que les garçons, plus nombreuses en CDI mais plus souvent à temps partiel que les garçons. Le taux d'emploi des jeunes est plus élevé dans les secteurs des services, mais de nombreuses disparités existent selon le niveau, la spécialité de formation et les départements.

Pour la première fois cette année, l'insertion des élèves sortants de la voie professionnelle est analysée grâce à des indicateurs issus du dispositif InserJeunes. Ce dispositif, qui remplace désormais les enquêtes d'insertion dans la vie active (IVA et IPA) permet notamment de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 (cf. source et définitions).

Moins de poursuites d'études qu'au niveau national

Parmi les lycéens sortants d'une dernière année de cycle professionnel, de niveau CAP à BTS, 43 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau (cf figure 2). La part des poursuites d'études au niveau régional est de trois points inférieure à celle du national.

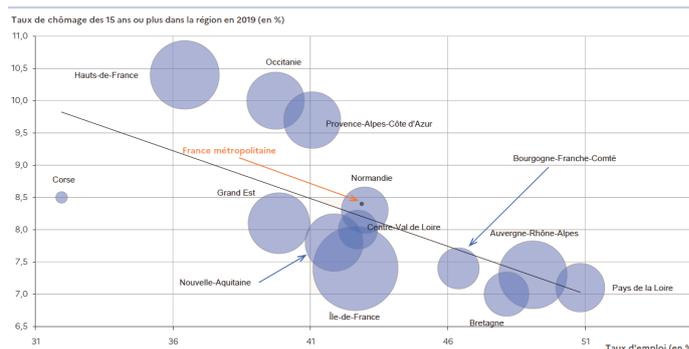
Figure 1: Taux d'emploi à six mois et poursuites d'études (nombre de sortants en emploi)



Note: En région PACA, 43 % des lycéens en dernière année d'un cycle professionnel poursuivent leurs études l'année scolaire suivante. Parmi ceux qui ne sont plus en formation, 41 % sont en emploi six mois après la sortie des études »

En région, près d'un élève sur deux de niveau CAP et bac professionnel, poursuivent leurs études (soit respectivement 48% et 46%); ce taux n'est que de 35% en BTS.

Figure 2: Taux d'emploi à six mois des lycéens sortants en 2018-2019 d'une dernière année de formation professionnelle et taux de chômage des 15 ans ou plus dans la région



Note : Les ronds sont proportionnels au nombre cumulé de sortants en 2018 et 2019 dans la région.

Champ : France métropolitaine (hors DOM, hors Mayotte). Sortants cumulés en 2019 et en 2018 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes, Insee, taux de chômage localisés en 2019.

Les garçons poursuivent plus souvent leurs études que les filles sur le niveau CAP avec un écart de deux points (49%). Il n'y a pas de différence pour les autres diplômes sauf pour les mentions complémentaires où les filles sont largement majoritaires.

Un taux d'emploi régional au même niveau que le national

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des trois régions les plus touchées par le chômage, mais le taux d'emploi des jeunes reste cependant au même niveau que le taux national (cf figure 2).

Six mois après leur sortie d'une formation professionnelle en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, parmi ceux qui ne sont plus en formation, 41% des jeunes sont en emploi (cf figure 1). Au sein de la région de fortes disparités départementales existent.

Tableau 1 : Des fortes disparités départementales et par genre sur le taux d'emploi des jeunes

En emploi (poids régional)	Ensemble			CAP			Bac pro			BTS		
	Total	Femme	Homme									
Alpes-Hte-Prov. (2%)	37%	37%	37%	25%	28%	23%	34%	34%	34%	54%	61%	51%
Alpes-Maritimes (20%)	40%	41%	39%	22%	19%	25%	39%	39%	39%	49%	51%	47%
Bouches-Du-Rhône (50%)	43%	45%	42%	26%	28%	25%	39%	38%	39%	56%	59%	54%
Hautes-Alpes (3%)	44%	42%	45%	35%	27%	38%	43%	38%	45%	54%	57%	53%
Var (16%)	38%	38%	38%	24%	20%	27%	36%	35%	37%	49%	51%	46%
Vaucluse (10%)	40%	35%	43%	24%	16%	29%	39%	35%	42%	54%	52%	55%
REGION PACA	41%	42%	41%	25%	24%	26%	38%	37%	39%	53%	55%	52%
NATIONAL	41%	41%	42%	24%	21%	26%	37%	35%	39%	55%	55%	55%

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi en sortant de formation sont importantes: 25% des élèves sortant d'un CAP sont en emploi, contre 38% lorsqu'ils sortent d'un bac professionnel, et 53 % pour les sortants d'un BTS.

Les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône sont les deux départements de la région avec des taux d'emploi au dessus du niveau régional, respectivement +3 points (44%) et +2 points (43%).

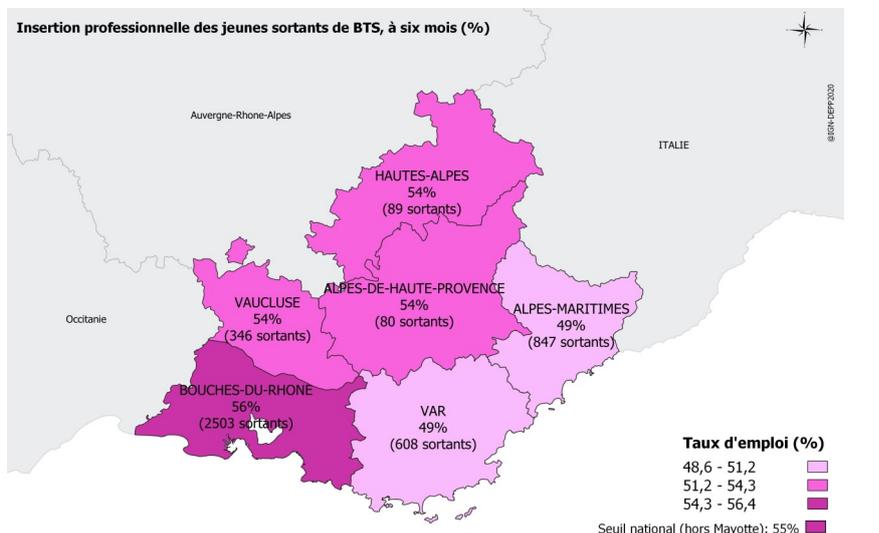
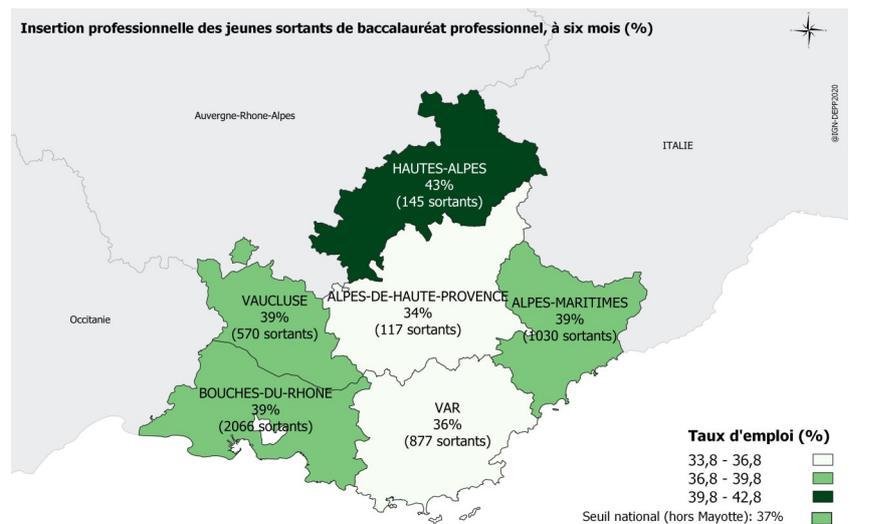
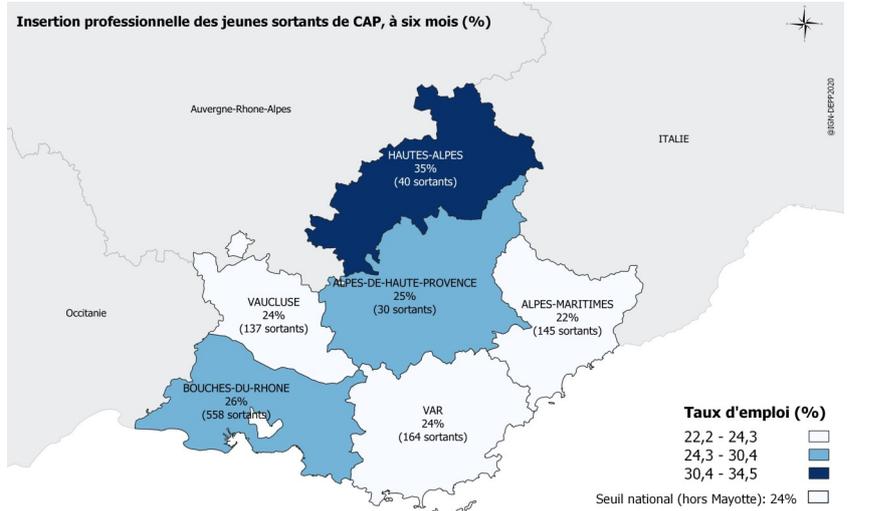
A l'inverse, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var ont les taux d'emploi les plus faibles de la région, très en dessous du niveau régional, avec respectivement 37% (-4 points) et 38% (-3 points) (cf tableau 1).

Les taux d'emploi sont corrélés au poids des sortants par formation. Dans tous les départements de la région, la part des sortants en emploi est plus forte au niveau du baccalauréat professionnel, excepté dans les Bouches du Rhône où 49% des sortants en emploi sont de niveau BTS, ce qui explique un taux d'emploi général plus élevé dans ce département.

Dans le Var, les taux d'emploi sont parmi les plus faibles, avec des écarts allant de -1 point pour le niveau CAP à -5 points pour le BTS. Dans le Vaucluse, les Alpes-Maritimes et le Var, l'insertion est moins bonne pour les CAP.

Ce sont dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans le Var que les bacs professionnels s'insèrent le moins bien.

Quant aux BTS, ce sont dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var que les jeunes ont le plus de difficultés à trouver un emploi (cf cartes).



Source: DARES, DEPP, InserJeunes

Tableau 2 : Le diplôme un atout pour l'insertion des jeunes

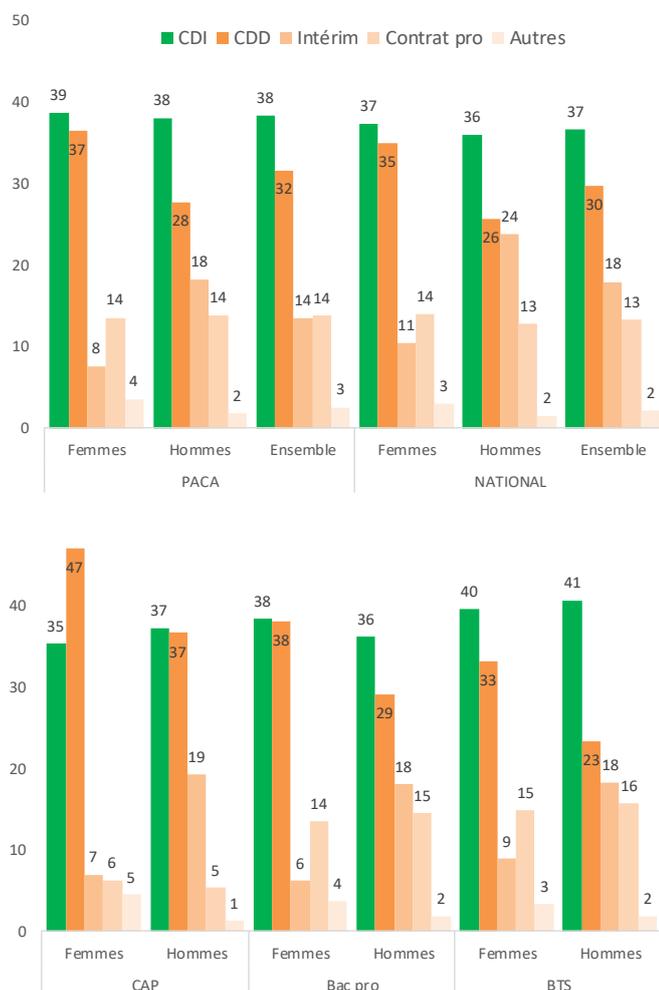
En emploi (poids régional)	Ensemble			CAP			Bac pro			BTS		
	tous	dip.	non dip.									
Alpes-Hte-Prov. (2%)	37%	40%	28%	25%	25%	21%	34%	39%	20%	54%	54%	55%
Alpes-Maritimes (20%)	40%	42%	33%	22%	23%	18%	39%	42%	29%	49%	49%	48%
Bouches-Du-Rhône (50%)	43%	47%	32%	26%	31%	17%	39%	42%	30%	56%	58%	50%
Hautes-Alpes (3%)	44%	47%	31%	35%	41%	.	43%	44%	33%	54%	57%	39%
Var (16%)	38%	39%	32%	24%	26%	16%	36%	38%	27%	49%	49%	49%
Vaucluse (10%)	40%	43%	33%	24%	26%	22%	39%	42%	34%	54%	56%	44%
REGION PACA	41%	44%	32%	25%	28%	18%	38%	41%	29%	53%	54%	49%
NATIONAL	41%	44%	34%	24%	27%	15%	37%	40%	30%	55%	56%	50%

Contrairement au niveau national, les filles s'insèrent mieux que les garçons en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (42% contre 41%), sauf dans le Vaucluse et les Hautes-Alpes où le taux d'emploi des garçons est de plus de 7 et 4 points supérieur à celui des filles, soit respectivement 43% et 45%. Pour le Vaucluse cela concerne tous les niveaux de formation (cf tableau 1).

Au niveau régional, elles sont plus fréquemment en emploi que les garçons à la sortie d'un BTS (55%), avec un écart de 4 points sur le taux d'emploi, alors qu'au niveau national il n'y a pas de différence.

Comme au niveau national, mais dans une moindre mesure, les garçons sont plus souvent en emploi à la sortie du bac professionnel et du CAP (39% et 26%), avec un taux d'emploi de 2 et 3 points supérieur aux filles.

Figure 3 : Répartition des types de contrats pour les jeunes en emploi, six mois après la fin des études (%)



Champ : région PACA. Sortants en 2018 ou 2019, d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : DARES; DEPP, Inser Jeunes

Le diplôme, un atout pour l'insertion des jeunes

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'obtention du diplôme préparé est, encore plus qu'au niveau national, un réel atout pour trouver un emploi, quelque soit le niveau de formation. L'écart de taux d'emploi entre diplômés et non diplômés atteint 12 points en région contre 10 points au niveau national.

Cet avantage est plus marqué pour les sortants diplômés du baccalauréat professionnel de la région dont le taux d'emploi dépasse de 12 points celui des non diplômés (10 points au niveau national). Cet écart est également élevé pour les diplômés de CAP (11 points) même s'il est inférieur d'un point au niveau national. C'est pour le BTS que le taux d'emploi entre diplômés et non diplômés est le moins marqué avec 6 points d'écart en région et 7 points au niveau national.

Pour trouver un emploi, l'obtention du diplôme est un net avantage dans les Bouches-Du-Rhône et les Hautes-Alpes avec 15 points d'écart alors que dans les Alpes-Maritimes et le Var cet écart est inférieur aux niveaux régional et national. (cf tableau 2).

Des emplois plus « stables » qu'au niveau national

Six mois après la fin de leurs études, 38% des jeunes en emploi salarié occupent un Contrat à Durée Indéterminée (CDI), 32% un Contrat à Durée Déterminée (CDD), 14% un contrat d'intérim ou aidé et 3% d'autres types de contrats (cf figure 3). Les emplois « temporaires » prédominent au niveau régional comme au national (62%).

Le marché de l'emploi au niveau régional semble offrir une meilleure qualité qu'au niveau national; en effet il propose plus de CDI (écart de 1,7 point), moins de contrats d'intérim (-4,5 points).

40% des jeunes sortants d'un BTS ont un emploi « stable » (CDI) contre 37% des sortants de bac professionnel et de CAP.

Parmi les sortants en emploi, la part des CDI est plus importante en BTS alors que la part des CDD domine en CAP notamment chez les filles (soit 40% de CDI en BTS et 47% de CDD en CAP). Les garçons sortants de CAP sont plus souvent en intérim (19%).

Mais des filles plus touchées par la précarité

Elles sont 41% à occuper un poste à temps partiel contre seulement 21% des garçons; l'écart est de 20 points (soit 5 points au dessus du niveau national).

Les bacheliers professionnels et les CAP sont le plus fortement concernés par le temps partiel (34% et 32%), et notamment les filles, avec un écart respectif de 26 et 20 points avec les garçons (soit 49% et 44%).

Deux départements sont particulièrement touchés par la précarité du temps de travail: les Bouches-du-Rhône et le Var avec respectivement 32% et 30% d'emploi à temps partiel, plus particulièrement pour les filles (avec 43% et 40%).

Un taux d'emploi différencié selon les domaines de spécialités de formation

Le taux d'emploi dans les deux grands secteurs d'activité est de 40% dans la production et 42% dans les services. Les filles s'insèrent mieux que les garçons dans le secteur des services avec un taux d'emploi de 43% (écart de 2 points).

Selon le domaine de spécialité choisie, le taux d'emploi varie très fortement. Comme au niveau national, pour tous les niveaux de formation, les spécialités « *Coiffure esthétique* » et « *Transport, manutention, magasinage* » offrent la meilleure insertion sur le marché du travail (cf figure 4).

CAP

En CAP, après « *Coiffure esthétique* » et « *Transport, manutention, magasinage* » la spécialité « *Génie civil, construction, bois* » représente le 3ème taux d'emploi et se situe au dessus du niveau national.

Les spécialités dans lesquelles les jeunes sortants de CAP s'insèrent le moins sont: « *Electricité, électronique* » et « *Commerce, Vente* », avec seulement 17% et 16% des jeunes en emploi.

BAC Pro

Pour les sortants de Bac Pro, après « *Coiffure esthétique* » et « *Transport, manutention, magasinage* » ce sont les spécialités « *Hôtellerie, restauration* » et « *Alimentation et agroalimentaire* », qui ont le moins de difficulté à s'insérer sur le marché du travail, avec 45% des jeunes en emploi.

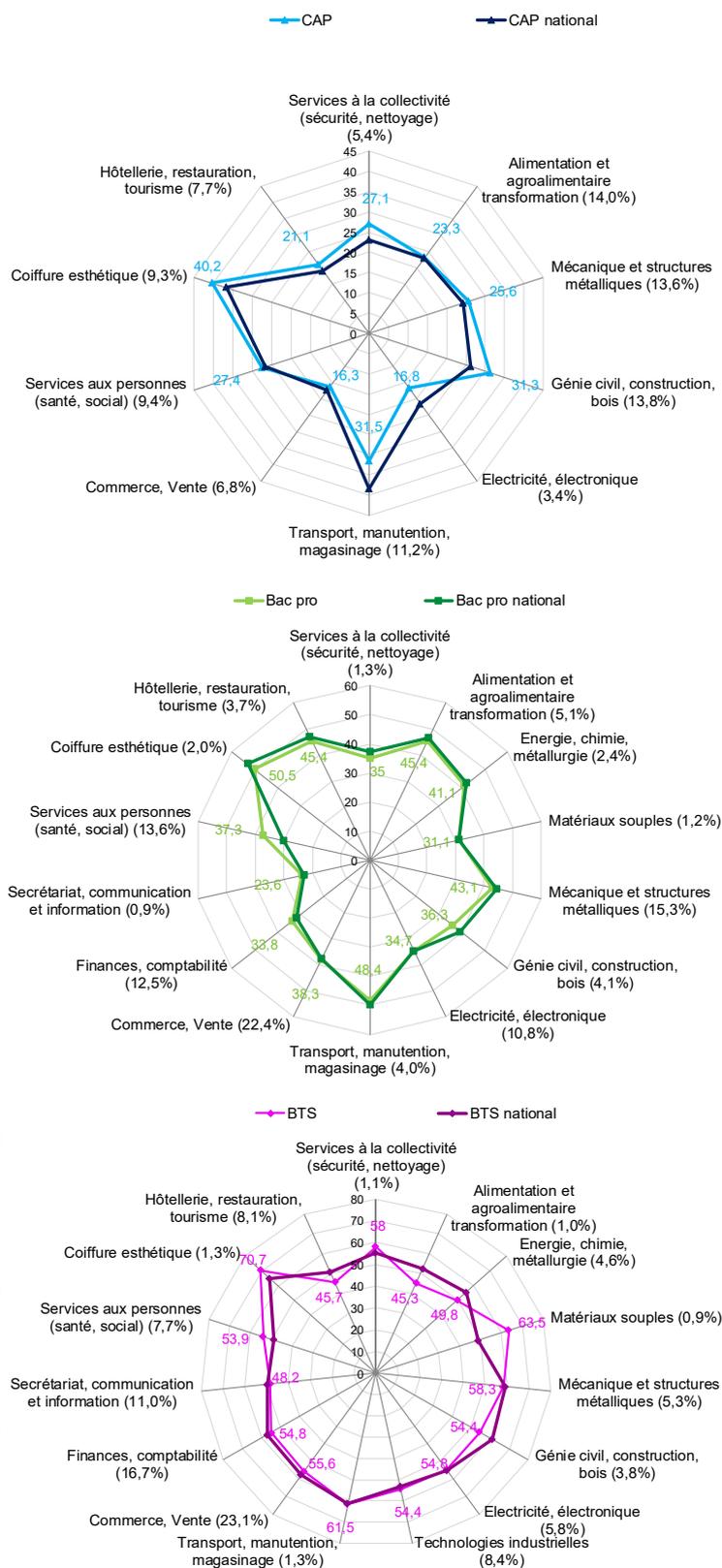
« *Finances, comptabilité* », « *Matériaux souples* » et « *Secrétariat, communication et information* » sont les spécialités où les jeunes s'insèrent le moins bien sur le marché du travail régional avec 34%, 31%, 24%.

BTS

Pour les BTS, après « *Coiffure esthétique* » et « *Transport, manutention, magasinage* », c'est la spécialité « *Matériaux souples* » qui offre le taux d'emploi le plus élevé, avec près de 15 points au dessus du niveau national (mais avec un poids qui reste faible, 0,9%).

Les spécialités qui ont les taux d'insertion les plus faibles sur le marché régional pour les sortants de BTS, sont « *Alimentation et agroalimentaire transformation* » et « *Hôtellerie, restauration, tourisme* », avec respectivement 45% et 46%.

Figure 4 : Taux d'emploi à six mois selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)



Note : Il n'existe pas de CAP « *Finances, comptabilité* », ni de spécialité « *Agriculture* »
 Lecture : 40% des CAP dans la spécialité « *Coiffure, esthétique* » sont en emploi 6 mois après leur sortie de formation. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 9,3% (chiffres entre parenthèses). Seuls les taux d'emploi des formations pour lesquelles le nombre de sortants est supérieur ou égal à 30 sont affichés.

Champ : Région PACA et France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, InserJeunes

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives scolaires (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données emploi afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles pour les jeunes six mois après leur sortie du système éducatif.

L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également pour les sortants à 12, 18 et 24 mois.

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion menées par la DEPP et les établissements de formation (enquêtes IVA-IPA), mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, six mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient sept mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. De plus tous les jeunes sortants ne répondaient pas (taux de réponse en moyenne de 58 % pour l'enquête IPA et 54 % pour IVA) ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi).

Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Pour en savoir plus

Collin C., Marchal N. (2021) « Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 41 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié », note d'information, n° 21-00, janvier 2021 DEPP.